



Automobile - cession de vehicule

Par **clav**, le **13/01/2008** à **00:05**

Bonsoir,rnrnNous avons vendu notre véhicule à une amie sauf que celle-ci a tardé à faire établir la carte grise à son nom.rnrnEntre temps, elle a été verbalisé 2 fois. Elle nous assure avoir payé ces amendes et a depuis fait le nécessaire pour l'immatriculation du véhicule à son nom.rnrnOr, nous avons reçu des majorations et maintenant, nous sommes poursuivis par un huissier.rnrnC'est mon mari qui s'est occupé de la vente et n'a aucune idée d'où il a pu mettre la copie du certificat de cession du véhicule.rnrnComment prouver notre bonne foi auprès de l'administration ? Y a-t-il une trace à notre préfecture d'origine de cette vente ?rnrnMerci.

Par **jeetendra**, le **13/01/2008** à **11:48**

bonjours, bonne année à vous, renseignez vous à la prefecture avec l'ancien numero d'immatriculation du vehicule car au moment du changement de carte grise il y a obligatoirement des traces de la vente, cordialement

Par **gregoire552**, le **13/01/2008** à **14:16**

Bonjour,rnrnil y aura une trace si vous avez déposé un exemplaire de l'acte de vente à la préfecture.